

On ne peut pas toujours avoir ce que l'on veut : préférences et expériences de retraite

par Grant Schellenberg et Cynthia Silver

Un aspect important de la transition à la retraite est la mesure selon laquelle le moment choisi et les circonstances correspondent aux préférences des travailleurs d'âge mûr. Il ne fait aucun doute que les gens préfèrent quitter les rangs de la population active selon leurs propres conditions plutôt que d'être forcés de le faire. Ceux qui sont forcés de prendre leur retraite ne s'y préparent peut-être pas de façon adéquate, que ce soit du point de vue financier ou psychologique.

Le présent article utilise les nouvelles données provenant de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2002 afin d'examiner la corrélation entre les préférences et les expériences de retraite des nouveaux retraités qui ont quitté le marché du travail une première fois entre 1992 et 2002. L'ESG recense les gens dont la transition à la retraite a été caractérisée par un degré élevé, modéré ou faible de congruence avec leurs préférences, et en examine les caractéristiques et les expériences.

Raisons pour lesquelles les expériences risquent de différer des préférences de retraite

La corrélation entre les préférences et les expériences de retraite est souvent définie en fonction de la nature volontaire ou involontaire de la retraite¹. Les personnes qui ont pris une retraite volontaire sont considérées comme des travailleurs qui ont quitté les rangs de la population active parce qu'ils le désiraient, alors que les personnes qui ont pris une retraite involontaire sont ceux qui ont quitté les rangs de

TSC Ce qu'il faut savoir sur la présente étude

Dans le présent article, on examine la congruence des préférences et des expériences de retraite à la lumière des données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2002. Le groupe cible de l'ESG de 2002 était composé de personnes de 45 ans et plus résidant dans des habitations privées, et ce, dans les 10 provinces. Quelque 25 000 personnes ont participé à l'enquête.

L'ESG de 2002 utilisait une définition subjective de la retraite qui comportait plusieurs questions. Tout d'abord, les personnes ayant indiqué que leur activité principale des douze mois précédents était la « retraite » ont été désignées comme des personnes retraitées. Ensuite, on a demandé à d'autres personnes « Avez-vous déjà été retraité? », et celles qui ont répondu « oui » à cette question ont, elles aussi, été désignées comme des personnes retraitées. Enfin, les personnes ayant déclaré n'avoir jamais été retraitées ont été interrogées plus longuement. Les personnes qui ont répondu par l'affirmative à l'une de ces questions de suivi ont, elles aussi, été classées dans la catégorie des retraités.

La présente analyse se limite aux nouveaux retraités, définis ici comme des personnes qui ont pris leur retraite pour la première fois entre les années 1992 et 2002 inclusivement. L'analyse porte sur les caractéristiques et les expériences de personnes ayant fait une transition plus récente à la retraite. Seules les personnes qui ont pris leur retraite à 50 ans et plus ont été incluses. Cela représente environ 4 500 répondants couverts par le présent article.

la population active même s'ils voulaient continuer à travailler. Selon l'Enquête sociale générale (ESG), environ le quart des personnes qui ont pris leur retraite récemment ont quitté leur travail contre leur gré.

Bien que la distinction entre « volontaire » et « involontaire » soit utile, elle ne réussit pas à saisir les degrés plus subtils de choix liés à la transition à la retraite. Les personnes qui prennent volontairement leur retraite peuvent peut-être quitter les rangs de la population active de plein gré, mais leur départ doit se faire dans un contexte où les options sont restreintes, comme les primes de départ en fonction d'un délai prescrit. Dans cette situation, il se

peut que les gens désirent continuer à travailler, mais qu'ils décident de prendre leur retraite en raison d'une cessation possible d'emploi, qui se produirait dans des conditions moins avantageuses. Bien qu'ils aient quitté volontairement leur emploi, leur premier choix, qui était de rester au travail, n'a pas été considéré comme une option viable. De même, les gens qui ont choisi de prendre leur retraite en raison de problèmes de santé peuvent considérer que leur retraite était volontaire, bien qu'en d'autres circonstances, ils auraient continué à travailler.

En se servant des données tirées de l'ESG, on peut examiner plus en détail les corrélations entre les

préférences et les expériences de retraite. En plus de la question sur la retraite volontaire ou involontaire, les retraités ont eu à répondre à neuf autres questions qui tentaient d'établir s'ils auraient continué à travailler si les conditions de travail ou d'autres circonstances avaient été différentes.

Près de 60 % des nouveaux retraités ont répondu par l'affirmative à au moins une des neuf questions, en indiquant qu'ils auraient continué à travailler si les circonstances avaient été différentes. Le fait que la majorité des nouveaux retraités aient répondu qu'ils auraient accepté de continuer à travailler dans certaines circonstances est quelque peu étonnant, compte tenu de la popularité de la retraite anticipée auprès des travailleurs canadiens². Toutefois, on doit traiter avec prudence les réponses à des questions hypothétiques, car les réponses risquent de surestimer le désir des retraités de vouloir continuer à travailler, particulièrement s'ils constatent que leur retraite ne leur apporte pas la satisfaction escomptée. Dans de tels cas, l'option de garder leur emploi leur semble plus attrayante, avec le recul.

Plus du quart des nouveaux retraités ont déclaré qu'ils auraient continué de faire un travail rémunéré s'ils avaient été capables de réduire leur horaire de travail sans que cela ne modifie leur pension, soit en travaillant moins de journées (28 %), soit en coupant les heures travaillées au cours de la journée de travail (26 %). Un peu moins d'un cinquième des nouveaux retraités (19 %) ont dit qu'ils auraient continué à travailler s'ils avaient pu prendre de plus longues vacances sans que cela ne modifie leur pension. En tout, 30 % des nouveaux retraités ont mentionné au moins une des trois raisons précédentes relativement à la pension³. L'importance des conditions de travail ressortait également, puisque 28 % des nouveaux retraités ont indiqué qu'ils auraient continué à travailler s'ils avaient pu le faire à temps partiel.

Les problèmes de santé constituaient un facteur pour un grand nombre de nouveaux retraités. En effet, 26 % d'entre eux ont déclaré qu'ils seraient restés sur le marché du travail si leur santé avait été meilleure. Du point de vue des incitatifs financiers, 21 % des nouveaux

retraités ont dit qu'ils auraient continué à travailler s'ils avaient bénéficié d'une augmentation de salaire. En dernier lieu, une plus petite proportion de nouveaux retraités ont mentionné qu'ils auraient poursuivi leur carrière si les politiques de retraite obligatoire n'avaient pas existé dans leur milieu de travail (12 %) ou s'ils avaient pu obtenir des prestations de soins convenables (6 %). Les résultats étaient semblables chez les hommes et chez les femmes.

Le désir apparent de continuer à travailler, chez certains nouveaux retraités, a également des incidences sur la main-d'œuvre disponible. En raison de la retraite imminente des enfants de l'après-guerre, certains analystes ont souligné l'importance de mettre en œuvre des stratégies visant à encourager les travailleurs d'âge mûr à repousser leur retraite et à conserver leur poste, ou encore à leur en donner les moyens⁴. Selon l'ESG, un grand nombre de nouveaux retraités auraient accepté de telles initiatives. Cependant, presque la moitié des retraités qui auraient aimé continuer à travailler dans des circonstances différentes éprouvaient des problèmes de santé. En excluant les personnes dont les perspectives d'un emploi continu étaient limitées en raison de leur état de santé, 33 % des nouveaux retraités ont dit qu'il auraient continué à travailler dans des circonstances différentes.

Une typologie de retraités — comment les préférences de retraite correspondent aux expériences de retraite

En associant les données sur le désir de continuer à travailler plutôt que de se retirer du marché du travail à celles sur la nature volontaire ou involontaire de la retraite, on peut en arriver à mieux comprendre la corrélation entre les préférences et les expériences des nouveaux retraités. Cela débouche alors sur quatre catégories possibles de retraite⁵.

Les personnes qui ont pris volontairement leur retraite et qui n'auraient pas poursuivi un travail rémunéré dans des circonstances différentes risquent de présenter un



Un grand nombre de nouveaux retraités auraient continué de faire un travail rémunéré

	Total	Hommes	Femmes
% de nouveaux retraités ayant dit qu'ils continueraient de faire un travail rémunéré si les circonstances étaient différentes			
Total	60	61	58
Auraient continué de faire un travail rémunéré si...¹			
Avaient pu travailler moins de jours sans que cela ne modifie la pension	28	29	27
Avaient pu faire des journées moins longues sans que cela ne modifie la pension	26	26	25
Avaient eu davantage de vacances payées sans que cela ne modifie la pension	19	20	18
Un effet combiné des trois raisons mentionnées ci-dessus	30	31	30
Avaient pu travailler à temps partiel	28	28	27
Leur état de santé avait été meilleur	26	27	26
Le salaire avait été augmenté	21	22	20
Il n'y avait pas eu de politiques de retraite obligatoire	12	12	12
Avaient pu trouver des arrangements adéquats de prestation de soins	6	7	6
Autres raisons	11	10	13

1. Les répondants pouvaient donner plus d'une raison.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2002.

meilleur scénario. En effet, elles ont pris leur retraite de plein gré, sans y penser à deux fois; ce groupe représente 38 % des nouveaux retraités. On les appelle *retraités à haute congruence*, pour bien souligner la corrélation qui existe entre leurs préférences et leurs expériences de retraite.

Les nouveaux retraités ayant quitté de plein gré les rangs de la population active, mais qui auraient continué à travailler si les circonstances avaient été différentes, ont en quelque sorte quitté la vie active de façon prématurée. Néanmoins, les circonstances n'étaient pas insatisfaisantes ou difficiles au point de considérer que leur retraite était involontaire. Ce groupe représente 36 % des nouveaux retraités; on les appelle *retraités à congruence modérée*, pour souligner le manque partiel de corrélation entre leurs préférences et leurs expériences de retraite.

Les nouveaux retraités qui ont quitté les rangs de la population active contre leur gré et qui auraient préféré continuer à travailler n'ont pas eu vraiment le choix et ont davantage exprimé leur mécontentement durant leur période de transition à la retraite. Ce groupe représente 24 % des nouveaux retraités. Un quatrième groupe, formé de 3 % de nouveaux retraités, ont pris leur retraite contre leur gré, mais ils n'auraient en aucun cas continué à travailler. Toutes les personnes qui ont pris leur retraite contre leur gré ont été placées dans un groupe appelé *retraités à congruence faible*, pour souligner le manque de corrélation entre leurs préférences et leurs expériences de retraite. Ce groupe forme 27 % des nouveaux retraités.

Grosso modo, ces trois groupes représentent, dans l'ordre, les trois meilleures transitions à la retraite; ils montrent des degrés variables de corrélation entre les préférences et les expériences de retraite. Les caractéristiques et les expériences des personnes de ces groupes varient considérablement.

Retraités à congruence élevée

Des raisons d'ordre financier, plutôt que le chômage, une santé médiocre ou d'autres facteurs, ont constitué les raisons les plus fréquentes



Plus de 25 % des nouveaux retraités ont pris une retraite involontaire

	%	Niveau de congruence
Retraités volontaires — N'auraient pas continué de faire un travail rémunéré	38	Élevé
Retraités volontaires — Auraient continué de faire un travail rémunéré	36	Modéré
Retraités involontaires — Auraient continué de faire un travail rémunéré	24	Faible
Retraités involontaires — N'auraient pas continué de faire un travail rémunéré	3	Faible

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2002.

invoquées par les retraités à congruence élevée pour quitter les rangs de la population active. Plus précisément, 79 % d'entre eux ont avoué qu'une des raisons pour lesquelles ils avaient pris leur retraite tenait au fait que cela leur était financièrement possible, et 47 %, parce qu'ils avaient accumulé le nombre d'années de service requis pour être admissibles à une pension. Par ailleurs, en 2002, plus de la moitié de ces retraités recevaient un revenu provenant d'un régime de pension d'employeur et vivaient dans des ménages dont le revenu s'élevait à un minimum de 40 000 \$. La plupart des retraités (78 %) ont dit que leur situation financière était meilleure ou semblable à ce qu'elle était un an avant de prendre leur retraite.

Les problèmes de santé n'étaient pas un facteur central dans la transition à la retraite des retraités à congruence élevée. Seulement 10 % d'entre eux ont dit que leur santé était un facteur qui avait pesé dans leur décision de prendre leur retraite. La plupart d'entre eux (70 %) étaient en très bonne ou en excellente santé au moment de quitter les rangs de la population active. De plus, très peu de retraités à congruence élevée ont connu une réduction de personnel ou une période de chômage avant la retraite.

Les retraités à congruence élevée étaient satisfaits de leur choix et seulement 16 % d'entre eux sont retournés dans la population active après avoir pris leur retraite une première fois. Parmi ceux qui ont réintégré le marché du travail, peu d'entre eux ont mentionné des

questions financières comme facteur de retour au travail (20 %), mais la plupart de ces personnes ont indiqué que les raisons étaient liées à la satisfaction intrinsèque que leur procurait le travail (désir d'accomplir quelque chose, désir d'aider, plaisir de travailler).

Retraités à congruence modérée

Comparativement aux retraités à congruence élevée, les retraités à congruence modérée ont généralement quitté la population active à un âge plus jeune. Plus précisément, 52 % d'entre eux ont pris leur retraite pour la première fois avant l'âge de 60 ans, comparativement à 44 % des retraités à congruence élevée.

Pour un grand nombre de ces personnes, des questions financières et une réorganisation des services ont été des facteurs qui ont motivé leur décision de prendre leur retraite. Tout comme les retraités à congruence élevée, les trois quarts des retraités à congruence modérée ont expliqué que leur décision a été prise parce que les conditions financières étaient favorables, alors qu'environ la moitié d'entre eux ont indiqué qu'ils étaient admissibles à une pension. Un peu plus du quart de ces retraités (27 %) ont invoqué comme raison les primes de départ anticipé, 13 % ont mentionné la réduction du personnel et 3 %, le chômage, suggérant par là qu'ils avaient quitté le travail à cause d'une restructuration organisationnelle.

La situation des retraités à congruence modérée était, du point de vue financier, semblable à celle

des retraités à congruence élevée. Selon l'ESG, 49 % avaient des revenus de ménage de 40 000 \$ et plus. Environ les deux tiers ont signalé que leur prospérité financière était semblable, sinon meilleure, à ce qu'elle était l'année précédant leur retraite.

Enfin, les questions de santé étaient un facteur central dans la décision de prendre leur retraite pour 31 % des retraités à congruence modérée. Environ 22 % ont qualifié leur santé de passable ou de médiocre au moment où ils ont pris leur retraite. Parmi ceux qui se sont retirés pour des raisons de santé, 65 % ont confirmé que leur retraite était possible du point de vue financier.

L'absence de corrélation entre les préférences et les expériences de retraite des retraités à congruence modérée était évidente : 32 % d'entre eux ont réintégré le marché du travail après avoir pris leur retraite une première fois, soit deux fois plus que chez les retraités à congruence élevée. Parmi ceux qui ont réintégré le marché du travail, 41 % ont invoqué des conditions financières difficiles comme étant un facteur déterminant.

Retraités à congruence faible

Les expériences des retraités à congruence faible étaient très différentes de celles des autres retraités. En effet, il était évident que les raisons liées aux conditions financières favorables étaient moins courantes dans leur décision de prendre leur retraite. Alors que près des trois quarts des retraités à congruence élevée et modérée ont expliqué qu'ils avaient pris leur retraite parce qu'il pouvait le faire sur le plan financier, seulement le tiers des retraités à congruence faible ont invoqué cette raison. En outre, seulement 26 % d'entre eux ont pris leur retraite parce qu'ils remplissaient les conditions requises pour toucher une pension, et 13 % avaient reçu une prime de départ anticipé.

En 2002, 37 % des retraités à congruence faible recevaient un revenu d'un régime de pension d'employeur. Environ 40 % de ces retraités vivaient dans des ménages dont le revenu minimum s'élevait à

40 000 \$ et plus, comparativement à la moitié des retraités à congruence élevée et modérée. Du point de vue financier, la moitié des retraités à congruence faible se sentaient moins à l'aise financièrement pendant la retraite que durant l'année ayant précédé leur retraite, comparativement à 1 retraité sur 5 parmi les retraités à congruence élevée.

Pour ce groupe, l'arrêt de travail a été un autre moyen qui a mené à la retraite, étant donné que 25 % des personnes de ce groupe ont déclaré avoir pris leur retraite en raison d'une réduction du personnel, et environ 15 % ont invoqué le chômage ou les politiques de retraite obligatoire. L'absence de corrélation entre les préférences et les expériences réelles des retraités à congruence faible était évidente : 32 % d'entre eux ont réintégré le marché du travail après avoir pris leur retraite une première fois, et ce, principalement pour des raisons financières; toutefois, environ les deux tiers d'entre eux ont réussi à se trouver un nouveau travail (65 %).

C'est principalement la santé qui a forcé les retraités à congruence faible à quitter les rangs de la population active. En effet, pour 43 % d'entre eux, la santé constituait une raison de prendre leur retraite, alors que 37 % ont indiqué que leur santé était passable ou médiocre au moment de leur retraite. La plupart de ces retraités se sont perçus comme étant dans une situation financière précaire. En effet, seulement 34 % d'entre eux ont déclaré que la retraite était possible sur le plan financier.

Presque la moitié des retraités à congruence faible ont dit qu'ils auraient continué à travailler si leur santé le leur avait permis. Bien que les marchés du travail restrictifs et les politiques incitant les travailleurs d'âge mûr à continuer à travailler peuvent contribuer à diminuer le nombre de personnes qui ont pris leur retraite contre leur gré, ceux qui ont des problèmes de santé assez graves pour envisager de prendre leur retraite ont moins de chances de réagir à de tels changements aussi longtemps qu'ils éprouvent des problèmes de santé.

Il est aussi possible que, en raison de leur état de santé et de leur insécurité financière, les retraités à congruence faible expriment moins de satisfaction envers la vie en général. Cinquante-sept pour cent d'entre eux étaient satisfaits ou très satisfaits par rapport à 70 % et à 78 % parmi les retraités à congruence modérée et élevée, respectivement.

Qui avait le plus de chance d'être un retraité à congruence élevée, modérée ou faible?

Le niveau de congruence a été associé à plusieurs caractéristiques démographiques et au marché du travail. Les niveaux de congruence de retraite étaient semblables chez les hommes et les femmes. Les retraités qui n'étaient pas mariés au moment de prendre leur retraite étaient proportionnellement plus nombreux à se retrouver parmi les retraités à congruence faible que les retraités qui étaient mariés. Cela semble découler d'une plus grande insécurité financière et d'une réserve évidente par rapport à la transition à la retraite. Les immigrants étaient proportionnellement plus nombreux que les Canadiens de naissance à se classer parmi les retraités à congruence faible; cela pourrait indiquer que les conditions pour se préparer financièrement à la retraite étaient moins favorables. En dernier lieu, les personnes ayant obtenu un diplôme universitaire avaient de plus grandes chances de voir leurs préférences de retraite correspondre favorablement à leurs expériences de retraite.

Le type de travail occupé avant la retraite était aussi associé à la congruence de retraite. Les travailleurs autonomes étaient proportionnellement plus nombreux que les employés rémunérés à se retrouver dans la catégorie des retraités à congruence élevée. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils ont davantage la possibilité d'ajuster leurs routines de travail et de décider du moment ainsi que du processus les menant à la retraite. En outre, à la différence des employés rémunérés, les travailleurs autonomes ne sont pas exposés à une retraite prématurée en raison d'une réduction de personnel, de politiques de retraite obligatoire ou de primes de départ anticipé.

	Niveau de congruence		
	Élevé	Modéré	Faible
	% (colonnes de répartition descendante)		
Âge au moment de la première retraite			
50 à 59 ans	44	52	55
60 à 64 ans	33	29	26
65 ans et plus	23	19	19
Raisons du premier départ à la retraite¹			
Retraite possible financièrement	79	74	34
Conditions requises remplies pour la pension	47	54	26
Primes de départ anticipé	19	27	13
Réduction des effectifs	6	13	25
Chômage	1	3	15
État de santé	10	31	43
Politiques de retraite obligatoire	11	12	16
Prestation de soins à des membres de la famille	7	9	8
Reçoit des prestations de retraite d'un ancien employeur			
Oui	52	58	37
Non	48	42	63
Prosperité financière évaluée selon l'année précédant leur retraite			
Meilleure	15	12	10
Pareille	63	55	40
Pire	22	33	50
Revenu du ménage			
Moins de 20 000 \$	11	14	28
20 000 \$ à 29 999 \$	18	19	20
30 000 \$ à 39 999 \$	16	18	13
40 000 \$ à 59 999 \$	24	23	19
60 000 \$ et plus	31	26	20
État de santé à la retraite			
Excellent	40	30	22
Très bon	30	23	19
Bon	25	25	22
Passable ou mauvais	6	22	37
Niveau de satisfaction à l'égard de la vie en général			
Très satisfait	38	31	22
Satisfait	40	39	35
Insatisfait	18	24	30
Très insatisfait	4	7	13
Retour sur le marché du travail après la retraite			
N'est pas retourné dans la population active	84	68	68
Est retourné dans la population active	16	32	32
Parmi ceux qui sont retournés dans la population active			
% qui ont trouvé un emploi rémunéré	97	90	65
% qui sont retournés sur le marché du travail pour des raisons financières	20	41	60

1. Il se peut que les répondants aient invoqué des raisons multiples pour prendre leur retraite une première fois et, de ce fait, les pourcentages peuvent être supérieurs à 100 %.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2002.

Le fait que les personnes offrent des services professionnels ou des services techniques avant de prendre leur retraite peut aussi influencer sur le niveau de congruence. Les personnes qui offriraient des services professionnels ou des services techniques étaient plus susceptibles que les autres de se classer parmi les retraités à congruence élevée. On a enregistré une congruence élevée entre les préférences et les expériences de retraite des employés qui œuvraient dans les secteurs de la santé, de l'enseignement et des services sociaux ainsi que dans les administrations publiques, alors que la tendance était moins marquée chez les retraités ayant travaillé dans d'autres types d'industries.

La protection en matière de pension était aussi un facteur important. Premièrement, les personnes qui cotisaient à un régime de pension avaient moins tendance que celles qui n'y cotisaient pas de se retrouver parmi les retraités à congruence faible. Cela peut indiquer que les personnes cotisant à un régime de pension ont un plus grand nombre d'années d'ancienneté professionnelle et des taux de syndicalisation plus élevés, et qu'ils sont moins exposés à une retraite involontaire en raison d'une réduction du personnel ou du chômage. Les personnes cotisant à un régime de pension ont également une plus grande sécurité financière que les non-cotisants et sont par conséquent mieux disposées et davantage préparées à prendre leur retraite. Deuxièmement, les cotisants à un régime de pension étaient proportionnellement plus nombreux que les non-cotisants à se retrouver parmi les retraités à congruence modérée. L'une des raisons expliquant cette situation était que les cotisants à un régime de pension remplissaient les conditions requises pour prendre leur retraite à un âge relativement jeune et qu'ils étaient plus susceptibles d'avoir reçu une prime de départ anticipé pour quitter leur emploi⁶. Toutefois, même s'ils ont reçu des incitations financières pour quitter les rangs de la population active, il se peut qu'ils n'aient pas été en mesure, psychologiquement et financièrement, de prendre leur retraite.

Enfin, le choix même du moment de la retraite a été associé à la corrélation entre les préférences et les expériences de retraite. Ceux qui ont pris leur retraite une première fois dans la cinquantaine étaient plus susceptibles d'être des retraités à congruence modérée que ceux l'ayant pris dans la soixantaine ou plus tard, parce qu'ils pensaient justement avoir atteint leur pleine capacité de gagner leur vie ou parce qu'ils n'étaient pas psychologiquement prêts à quitter leur emploi. La probabilité de retraite à congruence faible se trouvait parmi les personnes qui avaient pris leur retraite dans la cinquantaine. Dans ce groupe, le fait de prendre sa retraite avant 60 ans résultait souvent de problèmes de santé ou du chômage.

Résumé

Les gens entrent dans la phase de la retraite pour diverses raisons et de différentes manières. En général, les caractéristiques et les expériences des retraités à congruence élevée, modérée et faible diffèrent grandement en raison des causes de la retraite, de l'état de santé, de la sécurité financière et de la satisfaction à l'égard de la vie.

Un certain nombre de facteurs établissaient une différence entre les retraités à congruence modérée et élevée. Les retraités à congruence modérée ont généralement pris leur retraite plus tôt, et ce, le plus souvent parce qu'ils étaient admissibles à la retraite ou encore qu'ils touchaient des primes de départ anticipé ou en raison de réductions de personnel. Ils étaient plus susceptibles de prendre leur retraite parce qu'ils éprouvaient des problèmes de santé. En outre, les retraités à congruence modérée étaient plus susceptibles que les retraités à congruence élevée de retourner sur le marché du travail pour des raisons financières, même si d'autres raisons étaient également importantes.

Les retraités à congruence faible étaient proportionnellement moins nombreux que les autres retraités à prendre leur retraite parce qu'ils étaient financièrement en mesure de le faire ou parce qu'ils remplissaient



Les retraités qui offraient des services professionnels ou des services techniques étaient plus susceptibles d'être des retraités à congruence élevée que les retraités ayant occupé d'autres postes

	Niveau de congruence		
	Élevé	Modéré	Faible
	% (colonnes de répartition horizontale)		
Total	38	36	27
Hommes	37	37	26
Femmes	38	34	28
Âge au moment de la première retraite			
50 à 59 ans	33	37	30
60 à 64 ans	42	35	24
65 ans et plus	42	33	25
État matrimonial au moment de la retraite			
Marié	39	36	25
Autre	31	35	34
Statut d'immigrant			
Né au Canada	38	37	25
Immigrant	35	32	33
Niveau de scolarité			
Sans diplôme d'études secondaires	37	32	31
Diplôme d'études secondaires ou postsecondaires	37	37	26
Certificat ou diplôme	37	35	28
Diplôme universitaire	42	39	19
Catégorie de travailleur avant la retraite			
Employé rémunéré	37	37	26
Travailleur autonome	45	31	24
Profession exercée avant la retraite			
Gestion	40	35	26
Services professionnels ou services techniques	46	38	16
Secrétariat	36	37	27
Ventes ou services	34	33	33
Commerce ou transport	32	40	27
Primaire, transformation, fabrication, services publics	37	33	30
Secteur d'industrie avant la retraite			
Agriculture, industries primaires	38	38	24
Services publics, transport, entreposage	31	44	25
Construction	37	40	24
Fabrication	38	31	31
Commerce	32	31	37
Finances, assurances, immobilier et location ou services professionnels	37	36	27
Services de santé, d'enseignement, services sociaux	45	37	18
Services d'alimentation, d'hébergement, culturels et autres services	36	35	29
Administrations publiques	39	40	21
Reçoit des prestations de retraite d'un ancien employeur			
Oui	39	41	20
Non	36	30	34

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2002.

les conditions requises pour recevoir une pension. Toutefois, ils étaient plus susceptibles de prendre leur retraite en raison de problèmes de santé ou d'interruptions de travail. En outre, ils étaient proportionnellement plus nombreux que les personnes des deux autres catégories (retraités à congruence modérée et retraités à congruence élevée) à souffrir d'une santé passable ou médiocre, à se retrouver dans une situation financière moins favorable après avoir pris leur retraite qu'avant de la prendre, et à être insatisfaits de leur vie.



Grant Schellenberg est analyste principal à la Division de la démographie et **Cynthia Silver** est analyste principale à la Division de la statistique sociale, du logement et des familles de Statistique Canada.

1. G. Rowe et H. Nguyen, « Les travailleurs plus âgés et le marché du travail », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPf au catalogue de Statistique Canada, vol. 15, n° 1, printemps 2003, p. 59 à 63; W. Pypers et P. Giles, « À l'approche de la retraite », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPf au catalogue de Statistique Canada, vol. 14, n° 4, hiver 2002, p. 9 à 17.
2. G. Schellenberg, « Projets et attentes des Canadiens non retraités de 45 à 59 ans en matière de retraite », *Direction des*

études analytiques, documents de recherche, n° 223, produit n° 11F0019MIF2004223 au catalogue de Statistique Canada, 2004.

3. Un grand nombre de retraités qui n'avaient pas obtenu de revenu provenant d'un régime de pension d'employeur ont répondu à ces questions, et ce, peut-être parce qu'ils ont répondu en fonction de leur inclusion dans les régimes de pension du Canada ou du Québec. Si l'analyse est limitée aux personnes ayant reçu un revenu de la part des pensions d'employeur, la portion de gens ayant dit qu'ils auraient continué à travailler s'ils avaient pu réduire leur temps de travail sans que cela ne modifie leur pension augmente à 37 %.
4. P. Hicks, « Preparing for tomorrow's social policy agenda », *Social Research Demonstration Corporation Working Paper Series*, 2002, vol. 2, n° 4.
5. Les réponses aux neuf questions sur la volonté de continuer à travailler ont été utilisées pour créer une variable dichotomique qui a permis de repérer les nouveaux retraités qui auraient 1) continué de faire du travail rémunéré dans des circonstances différentes ou 2) qui ne l'auraient pas fait. La variable oui/non qui en a résulté a été mise en données croisées avec l'information sur la nature volontaire ou involontaire de la retraite, ce qui a donné quatre catégories possibles.
6. Parmi les nouveaux retraités qui étaient des employés rémunérés avant la retraite, 38 % de ceux qui recevaient un revenu de pension ont indiqué que les primes de départ anticipé ont été un facteur dans leur décision de prendre leur retraite, alors que cela n'a été un facteur que pour 7 % de ceux qui ne recevaient aucun revenu de pension.

Vous désirez de plus amples renseignements sur Statistique Canada?

Communiquez avec notre Service national de renseignements :

1 800 263-1136

Pour commander des publications,
Service national de commandes :

1 800 267-6677

Internet : infostats@statcan.ca

Service national ATS : 1 800 363-7629

Statistique Canada met à votre disposition ses huit centres de consultation régionaux :

Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard

Halifax (N.-É.) : (902) 426-5331

Télécopieur : (902) 426-9538

Québec et Nunavut

Montréal (Qc) : (514) 283-5725

Télécopieur : (514) 283-9350

Ontario

Toronto (Ont.) : (416) 973-6586

Télécopieur : (416) 973-7475

Manitoba

Winnipeg (Man.) : (204) 983-4020

Télécopieur : (204) 983-7543

Saskatchewan

Regina (Sask.) : (306) 780-5405

Télécopieur : (306) 780-5403

Alberta et Territoires du Nord-Ouest

Edmonton (Alb.) : (780) 495-3027

Télécopieur : (780) 495-5318

Colombie-Britannique et Yukon

Vancouver (C.-B.) : (604) 666-3691

Télécopieur : (604) 666-4863

Région de la capitale nationale

(613) 951-8116

Télécopieur : (613) 951-0581

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

Vous déménagez?

N'oubliez pas de nous le faire savoir. Veuillez nous faire parvenir le nom de l'abonné, l'ancienne adresse, la nouvelle adresse, le numéro de téléphone et le numéro de référence du client à :

Statistique Canada
Division de la diffusion
Gestion de la circulation
Immeuble R.-H.-Coats, section 9-K
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1A 0T6

ou par téléphone au (613) 951-7277 ou au 1 800 700-1033; or par télécopieur au (613) 951-1584 ou au 1 800 889-9734; ou par Internet à infostats@statcan.ca.

Veuillez nous aviser six semaines à l'avance pour éviter toute interruption de la livraison.